



I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en FCFA	1 ^{er} Semestre année N (1)	4 ^{er} Semestre année N-1 (2)	Année N-1	Variation	
				En valeur (3) = (1) - (2)	En pourcentage (%) (4) = ((1)-(2))/(2)*100
Produit Net bancaire	17 204,3	15 484,3	30 147,1	1 720	11,10%
Frais généraux	7 355,6	7 294,3	14 303,4	61,3	0,84%
Résultat brut d'exploitation	8 836,6	7 223	13 345,6	1 613,6	22,34%
Coût du risque	1 214,8	2 429	13 883,7	-1 214,2	-50%
Résultat exceptionnel	1 702,4	-307	-134,7	2 009,4	654,52%
Résultat avant impôts	9 324,2	4 519	5 958,2	4 805,2	106,33%
Résultat net	8 649	4 307	5 534	4 342	100,8%

(N°) Année en cours

Dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les effets positifs des résultats de la dernière campagne agricole sur les activités industrielles et commerciales, la bonne tenue du secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), consécutive à la poursuite de l'exécution des travaux d'infrastructures publiques ainsi que le maintien de politiques monétaires accommodantes permettraient de consolider le taux de croissance de la Zone qui se fixerait à 6,3% en 2013 et 7% en 2014.

Au plan national, la croissance du PIB réel de l'économie béninoise est tirée en grande partie par les activités agricoles et portuaires, et s'est établi à 5,6% en fin 2013 contre 5,4% un an auparavant. Les réformes engagées dans les finances publiques et le secteur portuaire se sont poursuivies, mais il reste à définir une stratégie claire de gestion de la filière coton.

La BANK OF AFRICA BENIN dans cet environnement a vu ses concours clientèle directs et indirects progresser au cours du premier semestre 2014 de 17,3%, en passant de 274,6 milliards de FCFA au 30 juin 2013 à 322 milliards de FCFA un an plus tard. Les dépôts clientèle sont aussi en augmentation de 16%, pour s'établir à 495,4 milliards de Francs CFA au premier semestre 2014, contre 426,6 milliards un an plus tôt.

Le produit net bancaire au 30 juin 2014, est en hausse de 11% sur l'année glissante, en raison de la progression de l'activité bancaire au cours de ce semestre.

Le résultat courant avant impôt au premier semestre 2014 est en hausse de 106,3% sur l'année glissante en raison de la maîtrise des frais généraux et d'un coût de risque en régression de 50% augmentant ainsi le résultat avant impôt.

Signalons qu'au 30.06.2014, le montant total des engagements à risques à surveiller est de FCFA 22,15 milliards.

La stratégie commerciale amorcée, se poursuivra avec l'extension du réseau d'agence qui, à la fin de ce semestre a atteint 44 agences, contre 40 agences l'année précédente. Des distributeurs hors sites sont en train d'être déployés pour mieux satisfaire notre clientèle.

L'axe prioritaire reste l'amélioration du taux recouvrement des créances en souffrance.

Fait à Cotonou le 20 août 2014

NB : ces informations ont fait l'objet d'une attestation des Commissaires aux comptes


Faustin AMOUSSOU

Directeur Général

**BANK OF AFRICA - BENIN
(BOA BENIN)**

Avenue Jean-Paul II - Cotonou (Bénin)
Société Anonyme au Capital de 10 milliards de FCFA
R.C : 15.053-B

Attestation des Commissaires aux Comptes

Situation Semestrielle au 30 juin 2014

MAZARS BENIN

FIDUCIAIRE D'AFRIQUE

Attestation des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), nous présentons notre attestation sur le tableau d'activité et de résultat, et le rapport d'activité de la BANK OF AFRICA - BENIN (BOA-BENIN), pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2014.

Ces documents ont été établis par la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance moins élevée que celle résultant d'un audit. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires pour en apprécier la sincérité.

La revue des engagements de la clientèle a mis en exergue des créances d'un montant total de 22 157 millions de FCFA qui présentent des risques de non recouvrement au 30 juin 2014. Ces créances devraient faire l'objet de provisions pour dépréciation, en application des dispositions réglementaires applicables en matière de créances en souffrance (instruction 94-05 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest). La plupart de ces risques a été relevé dans le rapport de vérification de la Commission Bancaire sur la situation comptable de la Banque au 31 mai 2014.

Sur la base de notre examen limité des comptes, et à l'exception de l'impact du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard de la réglementation applicable en la matière, la régularité et la sincérité des informations présentées dans le tableau d'activité et de résultat, ainsi que le rapport d'activités au 30 juin 2014 de la BOA-BENIN, tels que joints à la présente attestation.

Par ailleurs, il convient de signaler que la provision d'un montant de 5 560 millions de FCFA relative à la créance nette sur la CENTRALE DE SECURISATION DES PAIEMENTS ET DE RECOUVREMENT POUR LA FILIERE COTON (CSPR) a été reprise à hauteur de 2 649 millions de FCFA. Cette reprise repose sur la décision prise par le Conseil des Ministres du Bénin, en sa séance du 27 mai 2014, de faire négocier les modalités de remboursement de la quote-part justifiée et non litigieuse de cette créance à hauteur de 8 209 millions de FCFA par les Ministres de l'Économie et des Finances et tous les membres du Comité Interministériel chargé de la campagne cotonnière qui devront par ailleurs signer l'engagement de l'État à cet effet. À notre connaissance, à la date de ce rapport, la convention de remboursement partiel n'est pas formellement signée.

Cotonou, le 04 août 2014

MAZARS BÉNIN

Armand FANDOHAN
Associé
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE D'AFRIQUE

Ellen TOGNISSO ADJAHY
Associée
Expert-comptable diplômée
Commissaire aux Comptes